



MMA

LÉGALISATION : L'ENVERS DU DÉCOR

Coups portés au sol, ultra-violence et cage pour les combattants, le MMA (arts martiaux mixtes) est un sport sulfureux, souffrant depuis de nombreuses années d'une mauvaise réputation. Le 31 janvier, la ministre des Sports a légalisé la discipline, désormais encadrée par la Fédération française de boxe. Jeux d'influences, enjeux économiques, guerre des fédérations ou reconnaissance contrainte ?

Plongée dans les coulisses d'un processus de légalisation inédit.

Par Charlie Courrent,
Brienne Cousin et Marion Huguet
Photos AFP



Une voix tonitruante résonne dans le dojo universitaire de Villeneuve-d'Ascq en ce mercredi après-midi. La carrure imposante, le buste droit et déjà en tenue de combat, Chaban Ka s'apprête à donner la leçon à dix élèves en quête de sensations fortes. Formé à la boxe anglaise, il pratique le MMA depuis près de vingt ans et a entraîné les meilleurs Français de cette discipline. « *Non, tu ne bois pas, t'as rien fait pour. Travaille, tu boiras après* », répond-t-il fermement à l'un des novices du groupe. Dur mais toujours juste. En revanche, il reste perplexe quant à la légalisation de son sport. « *La délégation à la Fédération française de boxe ? Ça ne va rien changer, aussi bien au niveau de l'encadrement que du monde amateur.* »

UNE PROCÉDURE INHABITUELLE, UN CALENDRIER PRÉCIPITÉ

Le point de vue de Chaban Ka peut surprendre, car l'objectif officiel de la légalisation du MMA est de mieux réglementer ce sport. C'est pourquoi, après des années d'hostilités, le ministère des Sports a lancé, le 24 juin 2019, une procédure inédite : un appel à manifestation d'intérêt. Toutes les fédérations sportives volontaires ont pu constituer un dossier et potentiellement remporter le gros lot. « *Normalement, quand on veut obtenir la délégation d'un sport, on doit adresser un dossier au ministère, explique Tatiana Vassine, avocate spécialisée en droit du sport. Il doit être conforme aux exigences du code du sport. Le ministère décide ensuite si les conditions sont réunies.* » « *C'est la première fois que ça se passe comme ça* », précise Lionel Brezephin, coordinateur technique pour le MMA au sein de la Fédération de boxe. Six fédérations ont joué le jeu : la boxe, le karaté, le kick boxing (ou muay thai), la lutte, la savate, et la Fédération sportive et gymnique du travail.

Encadrer le MMA, c'est gagner 50 000 nouveaux adhérents, organiser des compétitions d'un sport populaire, et c'est financièrement avantageux. Pour les répartir, le ministère a fait appel, cinq mois plus tard, à une commission présidée par le préfet du Haut-Rhin, Laurent Touvet.

Obscur comité, cependant, que celui piloté par le préfet, resté injoignable et dont la décision de déléguer le MMA à la fédé de boxe n'a jamais été justifiée publiquement.

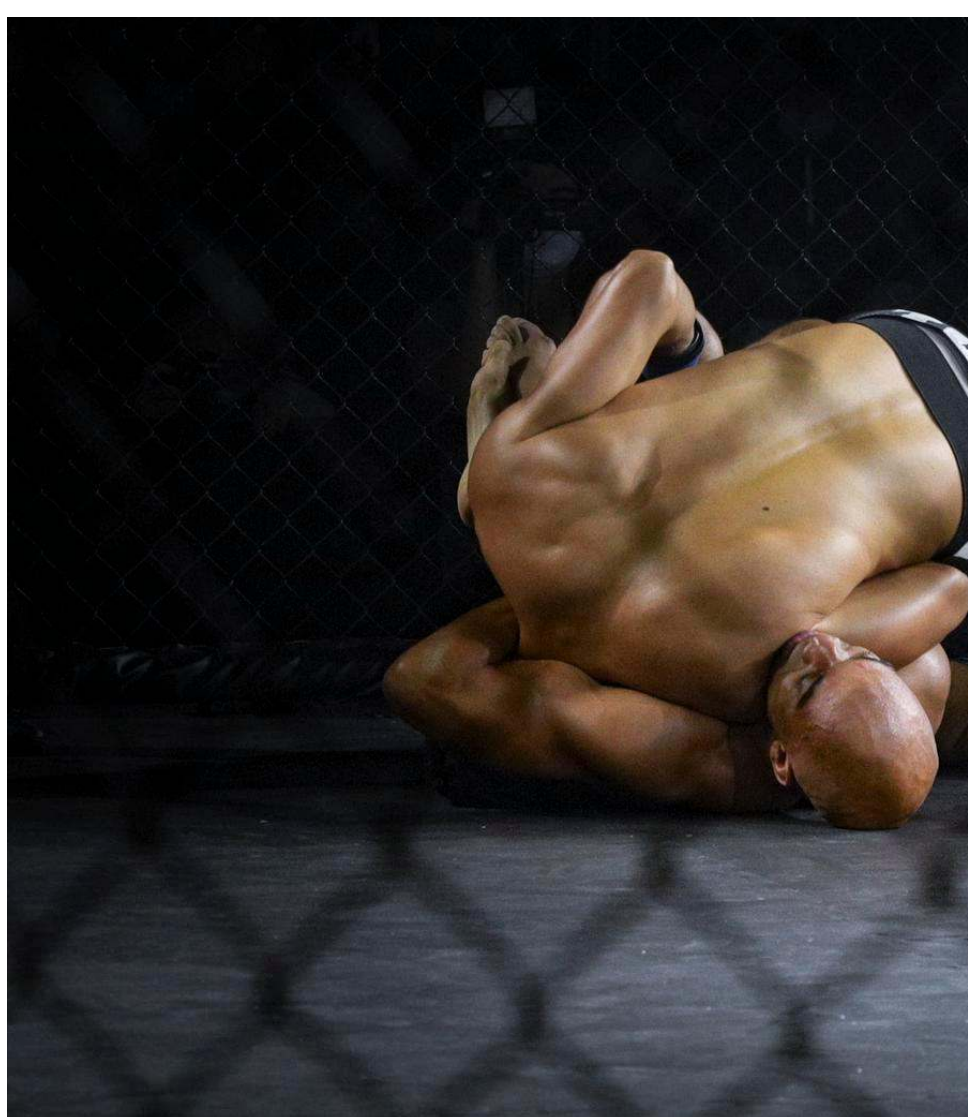
Le communiqué de la FFB tombe le 22 janvier 2020 : elle est heureuse d'annoncer qu'elle « aura la lourde tâche de superviser la structuration du MMA ».

Pourtant, ce n'est que dix jours plus tard, le 30 janvier, que le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) est appelé par le ministère à émettre rapidement un avis consultatif sur la question. S'il a bien rendu son verdict quelques jours avant l'annonce officielle du ministère, le 7 février 2020, il est d'usage qu'il soit consulté avant toute officialisation. Or, il dispose alors de peu d'éléments. En effet, le CNOSF n'aurait pas eu accès au rapport de Laurent Touvet dans son entièreté mais seulement aux conclusions, d'après une source proche du dossier. Après une procédure de délégation effectuée dans un climat d'urgence, le verdict tombe : l'avis du CNOSF sur la délégation du MMA à la boxe est très réservé. Mais il est purement consultatif : Roxana Maracineanu annonce début février que c'est bien la FFB qui est choisie.

Que s'est-il donc passé durant la commission Touvet ? Les six fédérations candidates se sont présentées chacune leur tour durant une heure. « La boxe est la seule fédération qui gère une ligue professionnelle et qui a des acteurs en commun avec le MMA », indique Nathan Ruyschaert, agrégé d'EPS et membre consultatif du jury. De prime abord peu loquace, sa voix s'anime lorsqu'il détaille les raisons pour lesquelles le choix de la boxe a fait l'unanimité : « Nous avions tous nos préférences, mais c'est la boxe qui a fait véritablement consensus. » À d'autres aussi, ce choix semble logique : « Il y a des points communs indéniables avec la boxe, comme la division entre les professionnels et les amateurs, qui fonctionne très bien », estime Yann Ramirez, sociologue et auteur d'une thèse sur le MMA, sur lequel il travaille avec passion depuis une dizaine d'années.

UNE FERME OPPOSITION À LA LÉGALISATION

Un membre du conseil d'administration du CNOSF, qui préfère garder son anonymat, en témoigne avec franchise : « Le comité a émis un avis de principe et, ce jour-là, il n'en fallait pas beaucoup pour avoir une image négative du MMA. » La réunion a débuté par un long discours de Jean-Luc Rougé, président de la fédération française de judo et vice-président du CNOSF. Personnalité très influente dans le monde des fédérations sportives, il n'a jamais caché sa ferme opposition à la légalisation du MMA, allant jusqu'à adresser une longue lettre à la ministre des Sports, le 5 novembre 2019. Il s'agit du seul document qui nous a été transmis par la fédération de judo, très réticente à s'exprimer sur le sujet. « Pratiqué dans l'optique de nuire à



l'intégrité physique de son adversaire, le MMA (...) se rapproche d'un combat libre dépourvu de limites et de règles », y martèle le président. Contacté, Jean-Luc Rougé n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Lors de la réunion, « Jean-Luc Rougé a expliqué une nouvelle fois à quel point le MMA était une pratique dangereuse, et il a été appuyé par des juristes qui ont comparé ce sport au lancer de nains », ajoute ce membre du conseil d'administration. Pour Antonio Fonseca, membre de la direction de la FSGT, la sollicitation tardive du CNOSF manifeste une volonté du ministère de se détacher « des jeux d'influence qu'il y a, depuis toujours, dans le comité olympique ».

« IL Y A UN LOBBYING ANTI-MMA AU SEIN DES FÉDÉRATIONS. »

En revanche, le MMA a pu compter sur le soutien de Bernard Amsalem, ancien président de la fédération française d'athlétisme. Membre du CNOSE, il n'était pas là le jour du vote, mais avait déjà exprimé sa bienveillance à l'égard de ce sport, lors de réunions antérieures. « Honnêtement, je pensais que le Comité olympique allait finir par s'aligner sur la volonté du ministère. Mais il y a, depuis longtemps, un lobbying anti-MMA au sein des fédérations. »

Interrogé sur les véritables raisons qui auraient poussé le CNOSF à émettre un avis

défavorable, une source proche du dossier botte en touche. La décision aurait été prise et motivée par des points juridiques et techniques trop faibles. Le code du sport énumère des critères très précis pour l'attribution d'une délégation de service public. Pour le CNOSF, l'absence d'un calendrier officiel des compétitions au moment de l'examen du dossier et le flou autour du suivi médical ont suffi pour justifier d'un avis « très réservé ».

À procédure exceptionnelle, tolérance exceptionnelle ? C'est ce que Nathan Ruyschaert, membre de la commission Touvet, semble sous-entendre. Aucune délégation candidate n'avait présenté de calendrier précis, il s'agissait surtout de légaliser le sport et d'aviser ensuite.

L'AVENIR DU SPORT ENCORE EN CHANTIER

La fédération de boxe a profité de la période de confinement pour continuer à structurer le projet du MMA en France et développer la partie administrative. Un site internet entièrement dédié à la FMMAF a même récemment vu le jour, rendant enfin publics les règlements et protocoles médicaux encadrant la pratique. L'heure est à la formation des futurs entraîneurs. « Ils sont formés à distance car il est indispensable, pour la pratique réelle du MMA dans les clubs affiliés, d'avoir



des entraîneurs compétents et capables d'organiser des sessions conformes aux attentes du ministère, sur l'aspect médical et éducatif», explique Yann Ramirez. Quant aux arbitres, ils ne sont, pour l'heure, pas prêts à encadrer cette discipline.

Bientôt une fédération française de MMA ? Pour certains, il n'en est pas question. D'autres jurent, en revanche, que la délégation est provisoire, et doit accompagner le sport jusqu'à la création d'une fédération indépendante. Mais pour combien de temps ? Quelques mois pour Antonio Fonseca, maximum quatre ans pour Lionel Brezephin...

En attendant, à Villeneuve-d'Ascq, Chaban Ka continue à observer tout cela avec un regard distant et toujours le même credo : la sécurité avant tout. Une fois le protège-dents, les protège-tibias, la coquille et les gants enfilés, l'entraînement peut commencer. « Celui qui ne fait pas bien l'exercice, c'est cinquante pompes sur le côté », prévient-il dès l'échauffement. En MMA, le diable se niche dans les détails. Debout au centre du tatami, ses élèves focalisés sur ses moindres faits et gestes, Chaban Ka décompose chaque mouvement avec pédagogie. « Quand je vous dis de poser la main là, c'est là et pas ailleurs, sinon c'est dangereux. »

Tout l'art de la maîtrise. ●

EN PLEINE LUMIÈRE

Finis les événements organisés en catimini et sans autorisation. Le MMA sort enfin de la clandestinité avec la tenue de deux galas en l'espace de trois jours en région parisienne début octobre, à Vitry-sur-Seine monté par des promoteurs français (MMA GP), puis à Bercy avec l'entrée en scène des Américains du Bellator, deuxième organisateur de combats le plus important derrière la toute puissante UFC (Ultimate Fighting Championship).

Un véritable départ pour ce sport de combat extrême qui permet coups de pied, poing, genou et coude, ainsi que coups au sol, étranglements et clés à l'intérieur d'une cage.

« C'est historique, le MMA existait à l'état de pratique mais pas en compétition, on pouvait en voir sur internet mais ce n'était pas officiel », a déclaré la ministre déléguée aux Sports Roxana Maracineanu, présente à Vitry-sur-Seine.

Il était temps car avec près de 40 000 pratiquants dans des centaines de clubs et un développement mondial sous l'impulsion de l'UFC, valorisée à 4 milliards de dollars (3,6 milliards d'euros) lors de son rachat en 2016, il devenait difficile pour les pouvoirs publics de ne pas réguler ce phénomène grandissant.

« DES ATHLÈTES, PAS DES MARGINAUX »

« On est en ordre de marche pour une montée croissante et progressive », selon Lionel Brézephin, le référent MMA à la fédération de boxe, même si le nombre de licenciés est encore timide pour cause de Covid-19.

« Enfin, les gens vont apprendre à connaître ce sport », se réjouit Cyril Gane, l'un des rares Français sous contrat avec l'UFC. « Ce sport ne mérite pas cette image et la peur qu'elle engendre. »

Une mauvaise image notamment due aux fameux coups au sol.

L'UFC EN EMBUSCADE

« C'est l'un des sports de combat les moins dangereux et de loin », argue Cyril Gane. « La boxe est plus dangereuse. Un boxeur prend un KO, tombe et se relève pour combattre. Il peut prendre trois KO en une minute. En MMA, l'arbitre arrête le combat dès que l'intégrité du combattant est en jeu. À l'UFC, il y a un suivi médical monstrueux. Ils ont une image à vendre et donc ils en font trois fois plus que les autres. »

« C'est un sport très, très codé avec des précautions comme on en a rarement vu dans les sports de combat. Depuis 1992, il n'y a eu aucun accident grave ou de décès dans le MMA moderne », ajoute l'entraîneur Fernand Lopez, patron de la MMA Factory, principale pépinière de combattants pros en France.

L'ouverture du marché français est en tout cas observé avec un gros intérêt par l'incontournable UFC, qui compte bien s'installer durablement dans l'Hexagone.

Pour l'instant, le mastodonte américain préfère encore attendre quelques mois pour voir la situation sanitaire s'améliorer avant d'organiser un événement en bonne et due forme avec tout son barnum et décorum.